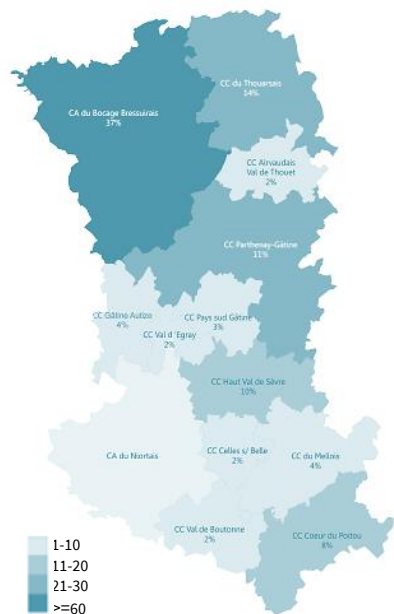


DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le PIG 79 a été relancé en 2018. Il a comme objectifs de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé en Deux-Sèvres et de favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Localisation des signalements précarité énergétique

Logement économe	avant travaux	après travaux
-50 A	0%	1%
51 à 90 B	0%	21%
91 à 150 C	18%	54%
151 à 230 D	50%	22%
231 à 330 E	25%	3%
331 à 450 F	6%	0%
> 450 G	1%	0%

Logement énergivore



ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- Commanditaire : Département des Deux-Sèvres (périmètre: Deux-Sèvres hors CAN)
- Durée du marché : 2018-2020
- Sous-traitants : CRER ADIL & ergothérapeutes

LES ATTENDUS ET OBJECTIFS

Ce dispositif s'adresse aux ménages aux ressources modestes et très modestes : primo-accédants, familles, personnes âgées ou handicapées... (Cf. plafond de ressources ANAH)

Les travaux éligibles correspondent aux axes prioritaires identifiés par l'ANAH

- **La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** (électricité, charpente, assainissement...);
- **La lutte contre la précarité énergétique** (isolation, menuiserie, chauffage...);
- **L'adaptation du logement liée à la perte d'autonomie** (SdB, wc, monte escalier...).

Il participe à l'amélioration des logements, au soutien à l'accession à la propriété dans l'ancien et à la résorption de la vacance.

Nb : le PIG intègre aussi une mission complémentaire d'évaluation des signalements de non décence par les locataires dans l'optique d'une mise en conformité des logements.

LES ÉTAPES DE LA MISSION

Notre mission est d'accompagner les particuliers au niveau administratif, financier et technique.

Après vérification de l'éligibilité du ménage par l'ADIL nous réalisons lors d'une visite et d'échanges réguliers :

- La réalisation des diagnostics techniques ;
- la vérification des devis ;
- la constitution du dossier administratif ;
- la réalisation du plan de financement ;
- la demande de paiement et versement des aides après travaux.

LES RÉSULTATS OBTENUS

Bilan du PIG 2014-2017

1800 logements ont déjà été réhabilités dans le précédent PIG 2014-2017.

Il a été l'objet d'un franc succès avec plus de 80% des objectifs initiaux réalisés.

Le gain d'énergie moyen est de 38% (bien au-delà du minimum exigé de 25%)

→ Des factures d'énergie largement diminuées

500 propriétaires occupants ont obtenu des aides pour des travaux d'adaptation

→ Un maintien à domicile favorisé

20 PO ont obtenu une aide pour des travaux d'habitat dégradé

55 pré-diagnostic locataires pour constater l'état du logement

→ Enjeu de repérage et signalement de l'habitat dégradé et accompagnement des accédants à la propriété

EXEMPE PLAN DE FINANCEMENT

▪ **Travaux d'énergie** (habiter mieux) :
16 850 € TTC Coût moyen de travaux
68% Taux de subvention moyen

▪ **Travaux d'adaptation** :
8 112 € TTC Coût moyen de travaux
21 231 € TTC travaux mixtes (adaptation+énergie)
67% Taux de subvention moyen

▪ **Travaux habitat dégradé** :
42 000 € TTC Coût moyen de travaux
68% Taux de subvention moyen